

## RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE VALOIS

### ➤ **Le SCoT, un outil pour l'aménagement de notre territoire**

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) vise à coordonner l'ensemble des politiques du territoire : économie, habitat, mobilité, paysage,... Ce document de planification à l'échelle supra communale fixe les orientations de développement du territoire pour les vingt années à venir. Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU, PLU intercommunal), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

### ➤ **Le SCoT du Pays de Valois, une démarche en quatre temps**

Accompagnée par une équipe d'urbanistes et d'environnementalistes, la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) s'est lancée depuis fin 2015 dans un processus de révision de son SCOT, approuvé il y a bientôt 5 ans (septembre 2011) à l'échelle de ses 62 communes.

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués.

- Etape 1 : **Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement** analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.
- Etape 2 : **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. Il s'agit de la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.
- Etape 3 : **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO) décline les objectifs et opérations qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.
- Etape 4 : **Consultation et enquête publique** sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus de la CCPV.

### ➤ **Le SCoT, un mode de travail concerté et participatif**

La CCPV organisera une première réunion publique au cours du second semestre 2016 ainsi qu'une exposition itinérante. Des registres seront disponibles afin de consigner les avis et observations de toutes personnes intéressées par cette démarche ainsi que les différents acteurs du SCoT.

Vous trouverez dans les différentes rubriques du site internet de la CCPV des éléments relatifs à la démarche et à ses objectifs. Tout au long de la révision du SCoT, le site sera progressivement enrichi par des documents de travail en cours et par des informations sur la concertation.

**Informations utiles :**

Adresse mail dédiée : [scot@cc-paysdevalois.fr](mailto:scot@cc-paysdevalois.fr)

Site internet : [www.cc-paysdevalois.fr/](http://www.cc-paysdevalois.fr/)

Registres : au siège de la CCPV + mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz